

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS l'Humanité



NUMÉRO SPÉCIAL

RWANDA, VIVRE APRÈS LE GÉNOCIDE

• 1994-2024, reportage sur les traces du drame • Entretiens avec François-Xavier Nsanzuwera et Marc Trévidic • Rencontre avec Bruce Clarke • Table ronde sur la responsabilité de la France





ÉDITORIAL

PAR CATHY DOS SANTOS

Sang complice

Les machettes ont été affûtées et les gour-dins cloutés préparés bien avant le 7 avril 1994. Ces instruments qui avaient déjà par le passé massacré des Tutsis ont été brandis par le fanatisme « ethniste » au pouvoir au Rwanda, héritage du colonialisme belge. Il a été défendu par les autorités mitterrandiennes au nom des intérêts françafricains. Qu'importe le prétexte, trois mois après ce jour fatidique, un million de cadavres gisaient dans des fosses communes, sur le bord des routes, dans les forêts. Trente ans se sont écoulés depuis cette extermination méthodique des Tutsis mais aussi des Hutus qui ont eu le courage de dire non au carnage. Dès 1990, la France savait qu'un bain de sang pouvait se produire à tout moment. Elle n'a soufflé mot ; pire, elle a continué de soutenir le régime rwandais pendant et après l'horreur.

À l'époque, les voix dénonciatrices sont rares.

Jean Chatain est l'envoyé spécial de l'Humanité et, dans nos colonnes, il livre des récits glaçants des charniers où ont été jetés des centaines de corps. Il raconte ces églises transformées en salles d'exécution de masse. Son écriture est précise, insupportable tant elle décrit une inhumanité savamment orchestrée. Lors de son voyage au bout de l'enfer, il est le

Dès 1990, la France savait et n'a soufflé mot ; pire, elle a continué de soutenir ce régime.

premier journaliste à parler de génocide. Son expertise est irréfutable, au point qu'il est appelé comme témoin, en 2016, pour confondre des génocidaires qui coulaient des jours heureux dans l'Hexagone. Autre largesse – une de plus – consentie par une France bienveillante à l'égard de ces bourreaux.

Le pays des Mille Collines panse les plaies qui l'ont défigurées. Incroyable travail de mémoire qui a vu naître une cohabitation qui force le respect, malgré les reproches que l'on peut formuler à l'égard de l'un de ses principaux artisans, Paul Kagame, l'indétrônable président rwandais. « La France, qui aurait pu arrêter le génocide avec ses alliés occidentaux et africains, n'en a pas eu la volonté », a déclaré ce jeudi Emmanuel Macron. Il avait déjà tenu des propos similaires en 2021 suite aux conclusions du rapport Duclert, qui avait enfin reconnu les « responsabilités lourdes et accablantes » de Paris. Reste que l'Élysée nie toujours toute complicité avec les génocidaires de Kigali. Au mépris de la vérité. ■

Trente ans après, « l'odeur n'a pas disparu »

RWANDA Dès le 7 avril 1994, au lendemain de l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, des extrémistes hutus massacrèrent près d'un million de Tutsis et de Hutus modérés en cent jours. Depuis, le pays aux Mille Collines s'est reconstruit, mais les blessures, la douleur et l'incompréhension demeurent parmi la population.

Kigali, Nyamata, Ntarama, Murambi (Rwanda), envoyé spécial.

Des collines alentour, peuplées et verdoyantes, s'élèvent quelques meuglements de vaches, des bêlements de chèvres, des rires d'enfants et le vrombissement d'une mototaxi. La vue est imprenable sur les monts de Karama et Gikongoro, où les maisons se dressent, parsemées, au milieu des cultures en terrasse, des plantations et des forêts. Au centre de cette cuvette naturelle, l'imposant bâtiment de l'école technique de Murambi contraste par la solennité du lieu, entrecoupée seulement des discussions de jeunes hommes s'affairant aux préparatifs des commémorations, qui connaîtront leur point d'orgue le 21 avril. Ce jour-là, ici, voici trente ans, 45 000 personnes ont été massacrées. « C'est un lieu stratégique, qui permet de contrôler toutes les collines », précise Léon Muberuka, le directeur du mémorial. C'est pour cela qu'il a été choisi en 1994. »

Ce qui était alors une école en construction n'a jamais accueilli aucun élève. Et dans les salles de classe, nulle porte, nul dessin au mur, nul tableau. Seulement des tables en bois sur lesquelles reposent des cadavres. Avant d'y pénétrer, Léon Muberuka prévient : « Attention, l'odeur n'a pas disparu », comme un lointain écho aux mots de Jean Chatain (lire page 4). Un effluve âcre prend à la gorge, les corps suppliciés, saisis dans l'effroi, happent le regard. Quelques-uns ont encore des cheveux, d'autres, souvent des enfants, portent un vêtement – débris dérisoires mais saisissants. Une salle, puis deux, puis dix. Mille deux cents cadavres au total. « On les

enduit de chaux, mais ils se détériorent vite », décrit d'un ton scientifique Léon Muberuka : « Pour mieux les conserver, nous avons engagé un partenariat avec l'université de Hambourg. » Et dans l'une des salles, une vingtaine de cercueils de verre dans lesquels reposent des corps momifiés.

Murambi est un mémorial singulier, « le symbole du mal absolu génocidaire », selon son directeur. Le seul à exposer des cadavres. « Un professeur de l'université avait dit que si on enterrait tous les corps, on n'aurait plus de preuves. Nous avons pris cette décision, en accord avec les survivants, pour montrer au Rwanda et au monde ce qu'il s'est passé ici. La nouvelle génération doit savoir. » Dans un pays où 60 % de la population ont moins de 30 ans, la question de la mémoire est un enjeu national, organisé par l'État lui-même. Léon Muberuka, qui affirme faire « ce travail pour aider les gens à comprendre mais aussi pour comprendre (lui)-même », estime que son pays commence seulement à relever la tête. Malgré le fait que « le Rwanda est un pays stable sur les plans sécuritaire et social, (il) ne pense pas que la haine ait disparu. Quatre-vingt-dix pour cent des gens sont dans la réconciliation, mais on ne peut pas savoir ce qu'ils disent à leurs enfants »...

Plus loin, d'autres stèles racontent une autre histoire : celle de l'armée française, arrivée à Murambi le 22 juin 1994, dans le cadre de l'opération « Turquoise ». Gravée dans le marbre, une phrase rappelle qu'en ce lieu, « les soldats français jouaient au volley-ball sur des fosses communes ». Les délimitations du terrain sont toujours là. L'autre stèle mentionne que plusieurs témoignages font état de viols commis par les soldats français, « dans ces dortoirs des militaires de "Turquoise" ». La dernière évoque le cas du préfet de Gikongoro, Laurent Bucyibaruta, organisateur du massacre de l'école technique. « Il avait



INFOGRAPHIE D'HUMANITÉ



Tableaux de Bruce Clarke (lire son entretien page 28), extraits de la série *Les Femmes debout* (*l'Insoumission*, *l'Art de n'être pas morte*, *Mémoires vives*), exposés à Kigali pour la 30^e commémoration du génocide des Tutsis. Tirages numériques. 14 mètres de haut.

fuï en France et a été condamné en 2022 seulement», pré-cise Léon Muberuka, pour qui «l'histoire n'est pas terminée». Le génocidaire est mort dans sa prison de Troyes, le 6 décembre 2023.

250 SITES COMMÉMORATIFS DANS TOUT LE PAYS

Murambi est l'un des quatre mémoriaux classés depuis 2023 au patrimoine mondial de l'humanité, avec ceux de Bisesero, de Nyamata et de la capitale. Sillonner le pays aux Mille Collines permet de s'imprégner de l'ampleur des massacres. Sur une superficie de 32 000 km², on ne compte pas moins de 250 sites commémoratifs où le génocide fut perpétré. Aucun village, aucun marécage ou aucune plantation n'y échappa. C'est le cas de Nyamata, région de brousse et de marais, lieu de déportation puis de pogroms contre les Tutsis en 1959, 1963 et 1992. Chaque fois, l'église avait servi de sanctuaire inviolable. Alors, en 1994, 10 000 Tutsis y avaient trouvé refuge. Au soir du 10 avril, l'attaque des forces de sécurité - armée, gendarmerie, milices Interahamwe - débuta. Des jours durant, «les gens étaient poursuivis dans les marais, c'est pour cela que les corps remplissaient les rivières», se souvient Damascene Niyibizi. Les restes de ses parents et de ses six frères et sœurs reposent dans l'église, comme ceux de 45 000 personnes dont les ossements sont entassés dans des cercueils entrouverts. À 48 ans, Damascene n'a pas de

haine. Il décrit «une société rwandaise qui vit bien, avec une unité et une réconciliation fortes. Le génocide, c'est surtout à cause de ce qu'on enseignait, que le Hutu n'était pas comme le Tutsi, et qu'on ne pouvait pas unir les gens. Voilà la cause. Pourtant, on était voisins, on se mariait entre Hutus et Tutsis».

Avant de s'attabler à la terrasse d'un hôtel de Kigali, Évariste Kalisa prend le temps de discuter avec des compatriotes venus le saluer. À près de 70 ans, l'homme a gardé l'œil pétillant et le verbe précis. Il pèse chaque mot. Ses premiers sont glaçants. «Un génocide, ça se prépare.» L'engagement de sa vie a été d'abord celui de la reconstruction de son pays après 1994. Responsable de l'énergie à la société nationale, «là où on avait besoin de (lui) car il n'y avait plus personne pour faire tourner le pays», Évariste Kalisa fut ensuite élu député en 1999 et, durant ses vingt années en tant que parlementaire, il a présidé la commission de l'Unité nationale, des droits de l'homme et de la lutte contre le génocide. «Comment rendre une justice équitable?» questionne-t-il encore. «Il y avait beaucoup de prisonniers et peu de juges. Nous en sommes arrivés aux gacaca», répond-il, allusion à ce terme qui se prononce «gatchacha» et renvoie aux tribunaux traditionnels villageois qui ont jugé près de 2 millions de personnes entre 2002 et 2012.

REPORTAGE

Ce qui importait pour les Rwandais, et pour Évariste Kalisa, c'était d'abord de répondre au besoin impérieux «d'unité et de réconciliation nationales, avec tout le monde sur un pied d'égalité», notamment par le biais de l'éducation, «pour que les condamnés voient eux-mêmes les exactions. Même celui qui a tué (s)a mère a été libéré. Il a purgé sa peine». De ces trente années écoulées, l'ex-parlementaire retient que la situation de son pays «parle pour elle-même; vous pouvez le voir jusqu'au sourire des gens». Quant aux ex-génocidaires toujours en fuite au Congo voisin, ce qui occasionne aujourd'hui encore des discours bellicistes et un conflit politique qui menace toute la région des Grands Lacs, Évariste Kalisa considère que le temps fait son office: «Il faut œuvrer pour la paix. Mais tous ceux-là sont en train de vieillir aussi...»

« ON TROUVE ENCORE DES CORPS CHAQUE SEMAINE »

Au mémorial de Kigali, ce 7 avril, Paul Kagame, le dirigeant du FPR qui mit fin militairement au génocide, ouvrira les cérémonies prévues pour durer cent jours. Trente ans après, le président tient toujours le pays d'une poigne de fer, fort de son aura et du développement social et économique. Et de cette politique d'unité et de réconciliation, résumée en un nom: «Kwibuka», (se souvenir, en kinyarwanda). ■■■

En contrebas du musée, une dizaine d'ouvriers posent des dalles de pierre marbrées sur de nouvelles fosses. Le Rwanda continue d'enterrer ses morts. « On en trouve encore chaque semaine aux quatre coins du pays, alors on ramène les restes ici pour leur donner une sépulture décente », explique un contremaître du chantier. 250 000 personnes sont enterrées là, et la place manque. En octobre 2023, un nouveau charnier a été découvert dans la région de Butare, au sud du pays. Des ouvriers sont tombés d'abord sur 6 corps. Au cours des fouilles, le nombre s'est élevé à 313, puis, en février, 714 corps, selon le décompte d'Ibuka, l'organisation qui fédère les associations de survivants. Six personnes ont été arrêtées pour avoir dissimulé ces informations, preuve que le silence perdure sur bien des massacres.

Assis sur un banc de la colline de Nyanza, qui domine la capitale Kigali, Jean-Paul Nyiribakwe raconte d'une voix émue son histoire, lors du massacre de la paroisse de Shangî, dans l'ouest du pays. Ses frères « Jean-Pierre et Antoine », tués puis poussés dans une fosse quasiment

sous ses yeux, sa sœur Alphonsine à qui il doit la vie, ces jours où il a échappé dix fois à la mort, les questions des tueurs à celles et ceux qu'ils s'apprétaient à assassiner : « Épée, gourdin ou machette ? » Aujourd'hui, Jean-Paul garde des cicatrices, « un traumatisme psychologique et, quand (il) parle, c'est au nom de tous ». Il s'est investi dans son travail auprès des rescapés à Ibuka, dont il est directeur des programmes. Pour lui, « le gouvernement a fait des efforts immenses, mais l'accompagnement psychologique a un peu échoué car on a priorisé l'unité et la réconciliation ». Il se souvient d'une phrase de Kagame qui l'a marqué : « C'est vous, les rescapés, qui avez quelque chose à donner. » Les années passent et le président, comme les survivants, disparaîtront. « Après lui, que feront les partis politiques ? Les génocidaires sont vieux, mais l'idéologie existe toujours en dehors du pays. La société et les associations sont très contrôlées, mais pour l'instant, ils

« Le peuple a fait un grand effort de réconciliation. »

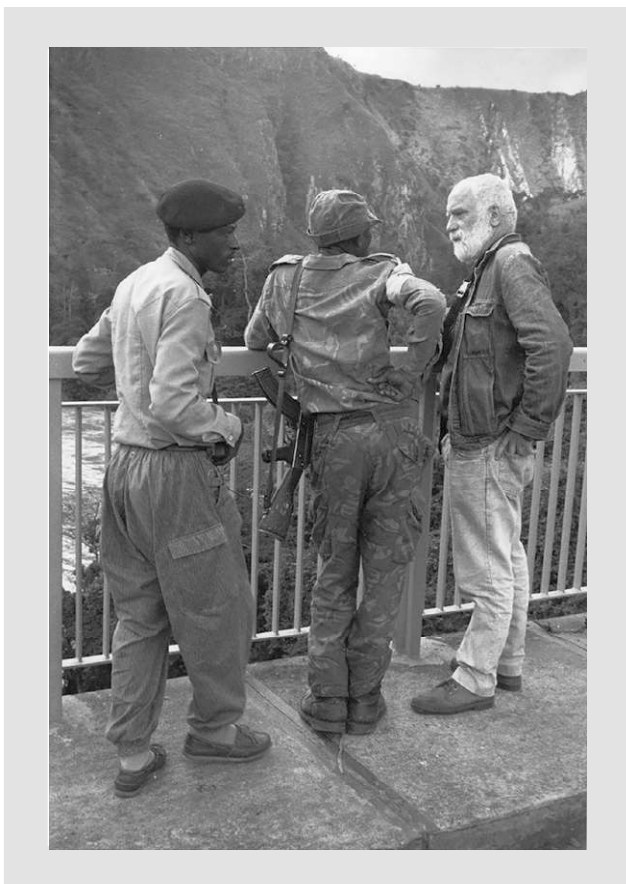
ÉVARISTE KALISA,
ANCIEN DÉPUTÉ

ont raison : trente ans, c'est tôt. Il fallait d'abord construire une nation. »

Reste, pour les Rwandais, cette incompréhension du comportement de la France, qui a soutenu, armé, entraîné et parfois protégé les génocidaires. Évariste Kalisa tient à aborder le sujet précisément : « Le rôle de la France n'est plus débattable, mais il ne faut pas rester embrigadé dans le passé. Au Rwanda, le peuple a fait un grand effort de réconciliation. La France est un pays influent, qui compte encore sur son territoire des gens qui n'ont pas été jugés. Elle doit reconnaître dans sa loi le génocide. Le reste, c'est de la diplomatie... » Avant de se lever, il tient à raconter une dernière anecdote. « Le 7 avril 1994, quand je suis arrivé à un barrage, il y avait un militaire français. C'est lui qui m'a contrôlé. Quand il a vu ma carte d'identité, il a crié "Tutsi! Tutsi!" », fier comme s'il avait découvert un ennemi... » ■

BENJAMIN KÖNIG

Voyage au bout de l'enfer



L'envoyé spécial de l'Humanité, Jean Chatain (à droite), avec deux militaires du FPR sur le pont de Rusumo, au Rwanda, en mai 1994, alors qu'il parcourait le pays dévasté. COLLECTION JEAN CHATAIN

Envoyé spécial de l'Humanité au Rwanda, Jean Chatain est l'un des rares journalistes occidentaux à rendre compte des massacres, le premier, surtout, à parler de génocide. Dans cet article, publié le 30 avril 1994, il témoigne avec force de l'omniprésence de la mort et des terribles découvertes de charniers à ciel ouvert.

Rwanda, envoyé spécial.

L'horreur, c'est d'abord une odeur. L'odeur de corps suppliciés, en voie de décomposition. Angoissante quand on s'approche. Âpre et donnant le vertige lorsqu'on se trouve au bord du trou. La preuve avec celui découvert dans le secteur de Kiziguro.

À quelques dizaines de mètres de la route, un énorme trou au milieu des arbres. Au fond, plusieurs centaines de cadavres. D'en haut, on distingue nettement les vêtements aux teintes vives, ainsi que la coloration blafarde et cendrée des visages et des mains. Au-dessus de ce magma humain, une femme git dans une pose grotesque et obscène.

Gamaliel Segnicondo, enseignant à l'école primaire, témoigne : « Les massacres ont commencé à partir du 8 avril (la mort du président rwandais remonte au 6 au soir - NDLR). Depuis deux jours, les gens venaient se réfugier à la paroisse (l'église et les bâtiments environnants - NDLR). Les "padre" étaient partis. » D'après lui, ils ont été près de 800 à rejoindre ce

« refuge ». Ils ont été massacrés dans l'église. Silence. « On a sauvé en tout et pour tout 13 personnes. Une est morte par la suite. Il ne reste que 12 survivants. » La plupart des morts sont des Tutsis. La plupart car d'autres ont été tués aussi en raison de leur appartenance politique. Certains étaient des Hutus.

« Tous ont été tués à la machette, au bâton ou avec une barre de fer. Juste un coup sur le sommet du crâne, insiste Gamaliel. Pour certains, on avait pris soin, avant, de leur lier les mains. Pendant ce temps, j'étais caché car je savais que j'étais sur la liste. Puis, j'ai appris l'existence de ce trou. C'est là qu'ils jetaient les cadavres, même si certains étaient encore vivants. »

À l'approche des troupes du Front patriotique rwandais (FPR), les massacreurs s'enfuirent. Alors Gamaliel décide d'agir pour sauver des vies : « J'ai été à la paroisse chercher des fils électriques. Avec un Blanc - un Suisse -, on les a tressés pour faire un câble. Grâce à lui, nous en avons retiré 8 qui étaient vivants. Ils sont parmi les 12 dont je vous ai parlé. »

Gamaliel l'affirme : « Ce sont les milices MRND (le parti au pouvoir - NDLR)

RÉCIT

et CDR (formation la plus extrémiste créée par les partisans de la dictature - NDLR) qui ont perpétré ces massacres. Avant de fuir, ils ont ensuite détruit la paroisse et l'hôpital. Le FPR est arrivé ici le 14 au soir. Aujourd'hui, nous n'avons plus de médicaments. Nous mourons de la malaria. »

Ce charnier n'est qu'un parmi tant d'autres dans cette région. Mais il est le premier que je découvre. Hébété par le choc, je demande un peu stupidement à un des combattants du FPR si les craintes d'épidémie ne devraient pas conduire à boucher le trou le plus rapidement possible. Avec un sourire amer, l'officier me répond : « Nous y pensons. Mais nous vou-

Au-dessus de ce magma humain, une femme gît dans une pose grotesque et obscène.

lions d'abord montrer ça à des journalistes. Il y a des choses qu'il faut connaître. Sinon, on ne nous croirait peut-être pas. »

Ce charnier existe, je l'ai vu, et puis après ? Les premiers cadavres se trouvent à cinquante mètres au-dessous de moi. Je les regarde, mais ne peux les photographier. Un flash est inutile à cette distance. Il faudrait au moins un projecteur et un téléobjectif. Au Rwanda, il n'y a plus d'électricité depuis des semaines... Autant dire que la photo-preuve est matériellement impossible aujourd'hui. Ce charnier, il faudra bien un jour pourtant le combler avant que les conditions ne soient réunies pour produire « la » démonstration irréfutable devant la postérité.

Alors, cette atrocité sera-t-elle gommée de la mémoire ? Après tout, il y a bien en Europe des gens qui nient les chambres à gaz et les crimes nazis contre l'humanité ! Si l'on peut nier un génocide, pourquoi n'en réfuterait-on pas un autre ? Y aura-t-il un jour des « révisionnistes » rwandais et un Faurisson africain ?

Je découvrais le lendemain que cette fixation sur le puits de Kiziguro a quelque chose de dérisoire. À Rukara, non loin de là, les milices gouvernementales ont fait entrer 1 500 et 2 000 morts dans un trou similaire. Au bas mot, 700 à 800 cadavres (comment les compter ?) pourrissent au soleil ou fermentent dans l'ombre intérieure des maisons.

Leur vision est repoussante, insoutenable. Quelques kilomètres plus loin, dans la paroisse de Mukarange, il y a ce bûcher improvisé où pendent bras et jambes, ainsi que des corps qui semblent s'obstiner à ne pas brûler. Un de mes interlocuteurs me dit : « Les morts, on n'a pas fini de les trouver. Dans les paroisses, c'est facile, on sait qu'ils sont là. Mais dans les forêts, combien sont-ils ? »

Il a raison. De la voiture, je repère les cadavres gisant dans les fossés. De la bananeraie voisine, une puanteur horrible s'élève. Partout, l'odeur de la mort semble régner dans ce pays... ■

JEAN CHATAIN



Des réfugiés hutus tentent de rejoindre le Zaïre (l'actuelle République démocratique du Congo) par crainte des représailles (date inconnue). ROGER LEMOYNE/REDOUX/REA

« Les victimes ne voulaient pas la vengeance »

La question de la réparation judiciaire s'est imposée rapidement comme un enjeu majeur. Pour l'ex-magistrat rwandais **François-Xavier Nsanzuwera**, le Tribunal pénal international a permis d'adresser un message fort à son peuple et au monde.

Ancien procureur de Kigali lorsque le génocide des Tutsis débute, membre de l'ONG belge RCN Justice & Démocratie, François-Xavier Nsanzuwera a été durant douze ans avocat général auprès du bureau du procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il vit en Belgique depuis 1995, où il est également chercheur associé en droit et criminologie à l'Université libre de Bruxelles. Il a publié plusieurs ouvrages sur le génocide : *la Battante* (Fauves, 2018), *la Rage de vivre* (Michalon, février 2024) et *Briseurs de destin* (PUSL, avril 2024).

Vous étiez procureur à Kigali lors du déclenchement du génocide : sur quoi travailliez-vous alors et comment avez-vous survécu ?

J'ai été muté de Gisenyi à Kigali au mois de mai 1990 et, quand la guerre éclate, en octobre de cette même année, j'étais en stage en Italie. On me rappelle car les forces de sécurité arrêtent plus de 10 000 civils, en majorité tutsis, considérés par le régime comme des complices du FPR (le

Front patriotique rwandais - NDLR). Nous sommes en fait, sans le savoir, au début du processus qui va mener au génocide. Je me rends rapidement compte que les dossiers sont vides, que ces arrestations sont arbitraires. Le régime voulait se débarrasser de ceux qu'il considérait comme opposants, surtout des intellectuels tutsis. Ces gens-là vont rester en prison pendant six mois environ, sans dossier judiciaire, avant d'être relâchés sur ordre d'un nouveau ministre de la Justice, Sylvestre Nsanzimana, un homme très intègre.

Devez-vous fuir rapidement quand le génocide survient ?

Le 7 avril 1994, lorsque est déclenché le génocide, j'ai déjà des problèmes avec les autorités administratives et le service du renseignement attaché à la présidence de la République. J'étais membre d'une organisation de défense des droits de l'homme (Ardho) et je venais de publier un livre (*la Magistrature rwandaise dans l'état du pouvoir exécutif. La peur et le silence complices de l'arbitraire*). Dans ce livre, je dénonçais les connexions entre le préfet de Kigali et la milice Interahamwe. En février 1994, j'avais accusé ces autorités d'être derrière les violences ■■■

ENTRETIEN



Des corps gisant près d'un camp de réfugiés au Zaïre (actuelle RDC). P. TURNLEY/CORBIS/VEG/GETTY IMAGES



Exposition de photos de victimes, en 2019. MARIA FECK/LAIF/REA

politiques dans la capitale. Dès le matin du 7 avril, avec mon épouse, nous nous cachons chez un voisin, adjudant-chef à la gendarmerie. Celui-ci, sans tarder, nous met dehors et, le 10 avril, nous nous réfugions à l'hôtel des Mille Collines, où nous sommes restés pendant deux mois. J'ai pu en partir à l'occasion d'un échange de « déplacés » entre l'armée rwandaise et le FPR. J'ai repris mes fonctions de procureur de la République à la fin du génocide, à partir du 19 juillet 1994. J'ai eu à gérer les dossiers de milliers de personnes arrêtées car suspectées de participation au génocide des Tutsis. Mon premier travail était de les identifier. À la suite de ces arrestations massives et souvent aveugles, les ayant dénoncées, j'ai été obligé de quitter le pays à la fin mars 1995. Les victimes du génocide voulaient une justice équitable, pas la vengeance.

Vous êtes donc parti en Belgique à ce moment-là : comment en êtes-vous arrivé à rejoindre l'équipe du procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), quelques années plus tard ?

Quand je suis arrivé en Belgique, j'ai rencontré les procureurs du TPIR, Louise Arbour puis Carla Del Ponte. Je connaissais les cerveaux, les organisateurs du génocide commis contre les Tutsis. J'ai été recruté en 2003. Au début, j'aidais les équipes chargées d'enquêtes à identifier les témoins importants, des gens qui avaient assisté au génocide mais n'y avaient pas participé. Je devais les convaincre de témoigner. En ma qualité d'avocat général au bureau du procureur, je me suis occupé des dossiers en appel. J'ai également participé au transfert des affaires vers les juridictions nationales, notamment vers le Rwanda et la France.

Le TPIR a été marqué par de nombreux procès au cours de ses vingt et une années d'existence : lesquels vous ont particulièrement marqué et pour quelles raisons ?

En tant que juriste et Rwandais, le procès de Jean-Paul Akayesu, ancien bourgmestre de Taba, m'a beaucoup marqué. Il est la première personne condamnée pour viols en tant qu'actes de génocide et crimes contre l'humanité.



FRANÇOIS-XAVIER NSANZUWERA
Ex-magistrat, chercheur associé à l'Université libre de Bruxelles

C'est important pour moi car ces violences sexuelles avaient été négligées dans les premières enquêtes et les victimes avaient beaucoup de mal à s'exprimer. C'est une histoire qui me touche personnellement, deux de mes sœurs ont été tuées à Kigali - l'une avec ses deux enfants et son mari -, à coups de pierres, et jetées dans des fosses communes. Des amies ont été violées devant leurs mari et enfants, avant d'être tuées. Sur le plan juridique, Jean-Paul Akayesu est la première personne condamnée depuis l'adoption de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. L'autre procès est celui du colonel Théoneste Bagosora, sans doute le plus connu des génocidaires. La presse internationale l'a pré-

senté comme le cerveau du génocide des Tutsis. Il était directeur de cabinet au ministère de la Défense dès 1992. Ce procès était important car ce sont la garde présidentielle, l'escadron de reconnaissance et les para-commandos - trois unités d'élite de l'armée rwandaise - qui ont commencé les massacres à Kigali. Toutefois, dans ce procès, je regrette que ce colonel - que je considère comme faisant partie des cerveaux du génocide - ait été condamné uniquement pour les crimes commis durant trois jours, du 7 au 9 avril 1994. Le procès Bagosora ne montre pas ce qu'il fait après le 9 avril jusqu'en juillet.

Vous travaillez encore aujourd'hui sur la question des viols et violences sexuelles à l'université Saint-Louis, à Bruxelles. En quoi cette dimension est-elle fondamentale dans le génocide ?

Pour moi, ce crime comporte une spécificité dans la mesure où ces victimes ont été violées avant d'être assassinées. Il y a là un aspect d'humiliation, de destruction de l'avenir et de la vie à venir, d'autant plus que la plupart de ces miliciens Interahamwe étaient porteurs du virus du sida. J'ai travaillé sur le procès de Pauline Nyiramasuhuko (ministre de la Famille dans le gouvernement génocidaire, qui a incité les miliciens à violer

les femmes - NDLR), dans lequel un nombre important de femmes qui ont témoigné étaient contaminées par le virus du sida. Nous sommes dans une logique d'extermination totale en empêchant les femmes, même rescapées, d'avoir des enfants.

Quel est, selon vous, le rôle du droit et de la justice internationale après un tel événement ?

Le TPIR, malgré les critiques, a permis l'arrestation de plusieurs cerveaux du génocide, ex-ministres, officiers supérieurs, réfugiés en Afrique de l'Ouest et en Europe. Le nouveau gouvernement n'aurait pas pu les faire arrêter et les juger. Sans le TPIR, ces personnes n'auraient pas été poursuivies. Ce tribunal a, en quelque sorte, participé à la stabilisation du pays. D'autre part, le Rwanda a jugé presque 2 millions d'exécutants du génocide (via les gacaca, des tribunaux communautaires villageois - NDLR), mais les cerveaux étaient plus à l'extérieur du pays. Le message à la population rwandaise était important : pas d'impunité pour les planificateurs du génocide. Je voudrais saluer le travail accompli par les juridictions extérieures, par la Belgique, qui, par le biais de la compétence universelle, a jugé un certain nombre de génocidaires qui y ont trouvé refuge. Je salue également la France et les États qui extradent vers le Rwanda les personnes se trouvant sur leur territoire et qui ont trempé dans ce crime odieux.

Sans le Tribunal pénal international, les commanditaires n'auraient pas été poursuivis.

FRANÇOIS-XAVIER NSANZUWERA

Était-ce également important d'adresser ce message au reste du monde, en tant que Rwandais ?

Oui, absolument. Je regrette seulement que nous n'ayons pas jugé assez de personnes. Le Conseil de sécurité de l'ONU faisait pression pour clôturer les travaux, notamment en raison du coût du TPIR, ce qui a poussé les décideurs à favoriser les plaidoyers de culpabilité pour accélérer les procédures. Il y avait des demandes de ne pas poursuivre les crimes sexuels pour se concentrer sur les autres crimes. Il faut reconnaître la complexité des affaires avant de faire des reproches au TPIR. Quand je suis arrivé en 2003, nous étions trois Rwandais seulement. Nous connaissons le contexte historique. Nous avons convaincu nos compatriotes de participer à l'œuvre de justice car, pour beaucoup de Rwandais, la communauté internationale les avait trahis et le TPIR était vu comme une façon trouvée par cette communauté internationale de se dédouaner. Avec le recul, je me suis rendu compte que mes collègues non rwandais ont travaillé dans un environnement difficile. Mais que se serait-il passé si les responsables du génocide n'avaient pas été arrêtés et jugés ? Voilà une question que ceux qui critiquent sans nuance le TPIR devraient se poser. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR BENJAMIN KÖNIG

L'indétrônable Paul Kagame

Au pouvoir depuis 1994, élu président en 2000, l'homme fort du Rwanda entame sa quatrième décennie à la tête du pays. Il a renoué avec la France et déploie ses troupes au gré de ses intérêts et de ceux de l'Occident.

Ce week-end, Paul Kagame se trouvera sur les écrans du monde entier. Le président du Rwanda et chef du Front patriotique rwandais (FPR), auréolé de son combat les armes à la main pour mettre fin au génocide, qui, dans son pays, aura fait près d'un million de morts en cent jours, n'en restera très certainement pas aux commémorations. Il est vrai que, depuis 1994, il n'a cessé de jouer un rôle de premier plan dans la région des Grands Lacs, sur le continent africain, mais aussi au niveau international.

Paul Kagame est né en 1957 au Rwanda, qu'il quitte avec sa famille en 1961 pour échapper aux persécutions contre les Tutsis commencées deux ans plus tôt, en 1959. Il grandit alors à Kampala, en Ouganda, où il termine ses études secondaires avant de rejoindre, dans le maquis, comme de nombreux Rwandais, la résistance au régime d'Idi Amin Dada. Celle-ci, organisée par Yoweri Museveni, devient ensuite la NRA, National Resistance Army, soutenue par les États-Unis. En 1986, la NRA fomenta un coup d'État qui mène Museveni à la présidence de la République. Celui-ci intègre dans l'armée régulière nombre de ses maquisards. C'est ainsi que Paul Kagame, officier, occupe le poste de directeur adjoint des services de renseignements militaires.

UNE IRRÉSISTIBLE ASCENSION

En 1987 est créé le Front patriotique rwandais (FPR). Le 1^{er} octobre 1990, celui-ci déclenche une offensive au Rwanda, où règne, depuis 1973, le général Juvénal Habyarimana. Le FPR est alors convaincu que le régime est au bord de l'effondrement. La guerre civile commence. Une lutte qui durera quatre ans, marquée par un génocide. À la suite de sa victoire, le FPR établit un gouvernement d'unité nationale, sur la base des accords d'Arusha (qui se sont déroulés de juin 1992 à août 1993), excluant les partis qui soutenaient les forces génocidaires. Paul Kagame devient vice-président et ministre de la Défense. Il va dès lors façonner le pays à sa main, son accession à la présidence en 2000 n'étant qu'une formalité. Arrivé au pouvoir en 1994, donc, Paul Kagame ne l'a jamais quitté. On pourrait même dire qu'il n'est pas près de laisser sa place. En 2015, le référendum constitutionnel l'autorisant à se présenter pour deux mandats supplémentaires, soit jusqu'en 2034, a été approuvé par 98 % des électeurs.

À la suite du génocide, la distinction Hutus/Tutsis est interdite. Selon les chiffres

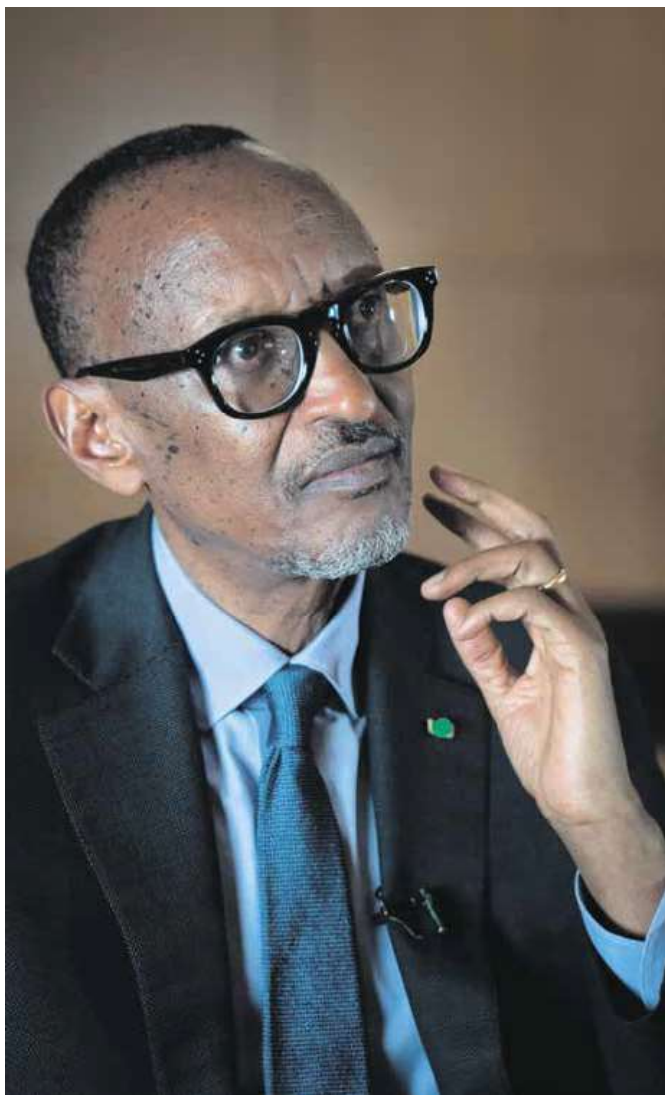
officiels, le PIB aurait progressé de 8 % par an en moyenne entre 1995 et 2022, et l'espérance de vie est passée de 49 à 66 ans entre 2001 et 2021. Mais c'est à l'international que le président rwandais agit en permanence et avec intelligence. Emmanuel Macron a ainsi été reçu en grande pompe, en 2021, pour mettre en scène une réconciliation avec la France. Kagame donne un coup de main à la compagnie française TotalEnergies, dont le futur site gazier de Cabo Delgado était menacé par les djihadistes au Mozambique, en juillet 2021.

INGÉRENCES EN RDC

Parallèlement, les relations de Paul Kagame avec la République démocratique du Congo (RDC) voisine sont au plus bas. Il accuse le pays d'accueillir une force hutue, réorganisée en 2000 pour former les FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda). Une force qui compte, malgré les dénégations, d'anciens génocidaires. Le président congolais Félix Tshisekedi dénonce, lui, la présence des troupes rwandaises dans le Sud-Kivu, à l'est du territoire congolais, où sévit le M-23, composé de Tutsis congolais et soutenu par Kigali. Les activités militaires du M-23, outre qu'elles prennent les civils pour cibles, menacent la ville de Goma et empêchent le déploiement du gouvernement de Kinshasa. La RDC accuse le Rwanda de piller ses ressources minières (coltan, étain, tungstène et or, principalement) et dénonce l'attitude de l'Union européenne, qui vient de signer un protocole d'accord avec Kigali concernant l'exploitation de matières premières. Toutefois, depuis le début de l'année, l'UE, la France et les États-Unis ont condamné le soutien du Rwanda au M-23. Kagame, en se rapprochant de la France, a officieusement obtenu que les recommandations du rapport Mapping de la mission d'enquête de l'ONU concernant les violations des droits de l'homme en RDC entre 1993 et 2003, commises notamment par les armées rwandaise, burundaise et ougandaise, ne soient pas mises en application.

Sa longévité politique, Paul Kagame la doit certainement à cette capacité d'analyse, à cette compréhension des enjeux et des rouages politico-économiques qui lui permettent de coopérer avec la Russie tout en ouvrant une ambassade ukrainienne, à cette faculté de s'entendre avec Israël sans rien perdre de ses relations avec les pays arabes, et de se rendre indispensable auprès des pays occidentaux. Il peut ainsi commencer sa quatrième décennie au pouvoir. Personne n'y trouvera à redire. ■

PIERRE BARBANCEY



Le président rwandais, le 28 mai 2021, à Kigali. SIMON WOHLFAHRT/AFP

L'instruction sur l'attentat ayant coûté la vie au président Habyarimana, que vous aviez reprise en mai 2007, s'est finalement soldée par un non-lieu définitif. En avez-vous gardé de l'amertume ?

De l'amertume, non. La piste d'un commando du Front patriotique rwandais (FPR), le parti de Paul Kagame, avait orienté toute l'enquête avant que je la reprenne. Elle n'a rien donné ; nos investigations l'ont invalidée. Je peux comprendre que personne n'ait eu, ensuite, le courage de repartir à zéro et qu'on opte pour un non-lieu. C'est tellement complexe, cela peut devenir obsessionnel... Parfois, il faut admettre qu'on n'aura pas le fin mot de l'histoire. Et se dire que ce qu'on a fait n'est déjà pas si mal.

Quand vous récupérez le dossier, votre prédécesseur Jean-Louis Bruguière s'apprête à le clôturer.

Oui. Pendant dix ans, il a instruit à sens unique, sans se rendre sur place, sans effectuer d'expertise balistique, cherchant à étayer l'hypothèse selon laquelle le tir ayant abattu l'avion et déclenché le génocide provenait des rebelles tutsis. Quel crédit accorder à une enquête pareille ? Pourtant, quand il me le confie, le dossier est quasiment bouclé et des mandats d'arrêt ont été lancés contre neuf officiels rwandais – ce qui a entraîné une rupture des relations diplomatiques entre Paris et Kigali. « *Il ne te reste plus qu'à le clôturer* », me dit Bruguière. La tentation était grande, vu la masse d'affaires que j'avais à gérer – plus de 80 dossiers –, d'autant plus que je ne connaissais rien au Rwanda, je savais à peine situer ce pays sur une carte.

Vous n'allez pourtant pas le clôturer, bien au contraire...

Comme souvent, dans ces dossiers, les avocats m'ont servi d'aiguillon. Jean-Louis Bruguière avait fait arrêter, en Allemagne, Rose Kabuye. Directrice du protocole de l'actuel président rwandais Paul Kagame, cette Tutsie était soupçonnée de complicité dans l'assassinat du président Habyarimana. Je la fais revenir en France et, pendant un an, avant de la remettre en liberté, je l'interroge. Petit à petit, en rentrant dans le détail du dossier, en parlant avec ses avocats Lef Forster et Bernard Maingain, en allant chercher des informations un peu partout, au Canada, en Norvège, en Belgique, je prends conscience de certaines bizarreries...

Lesquelles ?

J'apprendrai tardivement que les témoins entendus par Bruguière lui ont tous été amenés par le capitaine Paul Barril, un gendarme mercenaire mouillé, jadis, dans l'affaire des écoutes de l'Élysée et dans celle des Irlandais de Vincennes. Barril avait été dépêché, bien avant le génocide, auprès du régime rwandais par François de Grossouvre, l'homme de l'ombre de l'Élysée, qui se suicide le 7 avril 1994, au lendemain de l'attentat contre l'avion d'Habyarimana. L'implication politique de la France auprès des Forces armées rwandaises (FAR), bras armé du régime d'Habyarimana, est très importante. Dans la nuit du 6 au 7 avril, les tueries commencent. Tout est planifié. Sur la base de listes, préparées à l'avance, les dignitaires rwandais susceptibles de succéder à Habyarimana sont éliminés les uns après les autres. Barril, lui, va continuer à travailler pour la veuve du chef d'État et des anciens du régime. Lors d'une perquisition, je retrouverai chez lui des éléments qui prouvent l'implication de l'une de ses sociétés privées dans la livraison d'armes aux Forces armées rwandaises.

Mais votre instruction ne porte pas, en tant que telle, sur le génocide...

Non. Mon rôle est de déterminer qui est à l'origine de l'attaque terroriste contre l'avion du président rwandais, dont l'équipage était français. Toutes les informations que je recueille sur les tueries de masse, je les transmets à mes collègues du pôle génocide, créé en 2010.

« La raison d'État pesait lourd sur le dossier »

En mai 2007, le juge **Marc Trévidic** reprend l'enquête sur l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, événement déclencheur du génocide. Il invalide la thèse de son prédécesseur, Jean-Louis Bruguière, et oriente les suspicions sur l'entourage du défunt président.



Marc Trévidic,
le 21 mars,
à Paris.

JULIEN JAULIN/HANS LUCAS



Des milliers de réfugiés rwandais (en haut, à gauche) dans le camp de Kibumba, en République démocratique du Congo. Des soldats de la RDC à Goma, le 18 juillet 1994, devant des piles d'armes confisquées aux troupes rwandaises (ci-dessus).

Conservation de restes humains au Centre commémoratif du génocide, à Murambi.

Au bout d'un an, les relations diplomatiques sont rétablies avec le Rwanda de Paul Kagame et vous êtes autorisé à vous rendre sur place...

Oui. J'ai eu le temps de m'y préparer. J'arrive avec une équipe d'experts et nous nous mettons tout de suite au travail. Contrairement à ce que je craignais, les autorités rwandaises nous laissent une paix royale, elles demandent juste que deux experts indépendants puissent assister à nos travaux, ce que j'accepte. L'attentat a eu lieu la nuit : nous voilà sur les collines autour de Kigali, dans la beauté du ciel étoilé, un grand moment. Comme nous ne disposons pas de notre propre aéronef, nous utilisons les avions de ligne pour tenter, dans un premier temps, d'exclure des zones de tir et, dans un deuxième temps, de retracer la trajectoire des deux missiles SA-16 qui ont abattu l'avion. Des militaires français et belges, présents au camp de Kanombe ce soir-là, se souviennent avoir entendu les missiles décoller avant d'atteindre leur cible, ce qui nous conforte dans l'idée que le pas de tir était tout proche. Au bout de dix jours, les experts sont unanimes : les tirs ne proviennent pas de la plaine de Masaka, où se trouve le FPR, mais du camp de Kanombe ou de ses abords, aux mains des FAR.

ENTRETIEN

Un revirement complet, par rapport à la thèse jusque-là admise...

Oui. En fait, les rebelles tutsis n'y étaient pour rien. Les responsables de l'attentat se trouvaient dans l'entourage du président Habyarimana, parmi les extrémistes d'Hutu Power opposés à l'accord de paix d'Arusha. Restait à organiser les auditions des dignitaires rwandais, contre lesquels le juge Bruguière avait lancé des mandats d'arrêt. Ils ne voulaient pas venir en France, je ne souhaitais pas les entendre au Rwanda, les auditions se sont donc déroulées en terrain neutre, au Burundi, pendant une dizaine de jours. Cela m'a permis de recueillir des informations, notamment sur les sociétés privées de Barril, et d'annuler les mandats d'arrêt qui pesaient sur eux.

Avez-vous fait l'objet de pressions durant votre enquête ?

J'ai reçu de nombreux coups de fil de tout un tas de conseillers diplomatiques, très curieux de l'avancée de mes travaux... mais il m'est difficile de distinguer les pressions liées à cette enquête spécifique, car j'avais en charge d'autres dossiers susceptibles de gêner autant la droite que la gauche. Ce qui est certain, c'est que la raison d'État pesait lourd sur le dossier rwandais. Il y avait une musique de fond, une sorte de ligne rouge : l'armée française ne devait pas être mise en cause. Je ne m'en sentais pas concerné. Moi, je ne travaillais pas sur le génocide mais sur l'attentat qui avait servi de top départ ; l'implication ou non de la France dans les massacres ne me regardait pas. Bernard Kouchner, qui a toujours douté de l'implication de Kagame et était devenu ministre des Affaires étrangères, a beaucoup fait pour qu'on me laisse travailler tranquillement. En revanche, j'avais de gros problèmes avec ma hiérarchie. Nicolas Sarkozy voulait supprimer les juges d'instruction et, en tant que président de l'Association française des magistrats instructeurs, j'étais sous pression. Le président du tribunal de Paris, Jacques Degrandi, me convoquait tous les quatre matins pour me reprocher mes prises de position. Le coordinateur de la section antiterroriste, Yves Jeannier, me faisait la guerre. C'était une période très rude. Je suis un juge têtue, peut-être le dernier électron libre du pôle antiterroriste, un des rares qui osait parler aux journalistes, expliquer le

travail d'instruction. Quand je me suis retrouvé aux affaires familiales à Lille, ça a dû faire réfléchir plus d'un collègue...

Avec le recul, que pensez-vous de cette affaire ?

Un coup d'État déclenche un génocide qui, en trois mois, fait plus d'un million de victimes : de toutes mes enquêtes, c'est la plus difficile, la plus exigeante et la plus atypique, la plus exposée aux entraves politiques. Une enquête extraordinaire mais dans laquelle, si on regarde bien, je n'ai fait qu'appliquer le b.a.-ba de l'instruction. Aller sur place. Analyser les débris. Procéder à une expertise balistique. Recueillir des témoignages. Sans préjugés. Certains témoins que j'ai voulu entendre ou réentendre ont été tués. J'ai essayé d'enquêter sur le marché parallèle de vente de missiles. J'ai demandé la levée du secret-défense, notamment sur des documents de la DGSE concernant les sociétés de Barril, et je suis parti avant de les recevoir. J'aurais voulu pouvoir identifier les coupables, cela n'a pas été possible. J'ai au moins montré que les accusations jusque-là proférées ne tenaient pas la route. J'ai aussi la satisfaction d'avoir contribué au rétablissement des relations diplomatiques avec le Rwanda, sans quoi les enquêtes sur le génocide n'auraient jamais pu avoir lieu. Et j'ai découvert un pays formidable, incroyablement meurtri mais debout. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ÉLISABETH FLEURY ET ROSA MOUSSAOUI



Des militaires français de l'opération « Turquoise », aux côtés de membres des milices progouvernementales rwandaises, le 27 juin 1994, à Gisenyi, ville frontalière du Zaïre (actuelle RDC).

PASCAL GUYOT/AFP

AGORA

Génocide au Rwanda: quelle responsabilité de la France?

VÉRITÉ D'avril à juillet 1994, le pouvoir rwandais a orchestré la mort d'un million de Tutsis. Avant, pendant et après, la France était présente politiquement et militairement dans le pays d'Afrique de l'Est. Mis en accusation, Paris a nié toute implication durant vingt-sept ans. En 2021, la commission Duclert a finalement établi des « responsabilités lourdes et accablantes ».

L'historien Vincent Duclert a été chargé en 2019 par Emmanuel Macron de constituer une commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsis (1990-1994). La douzaine de chercheurs, accédant à des documents jusque-là classés, établissent clairement les faits. Le rapport adopté à l'unanimité et remis le 26 mars 2021 est alors accablant. Il établit la nature des relations entre les pouvoirs rwandais et français, et nomme les responsables. Trente ans après, la France sort enfin du déni mais du travail reste à faire.

Que sait-on du rôle de la France dans le génocide des Tutsis ?

Vincent Duclert La commission de recherche que je dirigeais a pu établir clairement les « *responsabilités lourdes et accablantes* » de la France dans le génocide des Tutsis. D'abord, dans le processus génocidaire de 1990 à 1993, avec son soutien politique et militaire au régime qui l'organise, puis, dans sa phase paroxysmique, d'avril à juillet 1994, où elle n'arrête pas le génocide alors qu'elle en avait tous les moyens et, enfin, après 1994, dans l'organisation d'un déni officiel. Avant notre rapport, c'était surtout l'institution militaire qui était mise en accusation, or nous avons démontré la responsabilité en premier lieu de l'échelon politique. Par la volonté présidentielle de François Mitterrand, la France a soutenu de manière inconditionnelle le régime de Juvénal Habyarimana, dont elle savait le caractère raciste, violent et corrompu, et dont les membres les plus extrémistes préparaient déjà le génocide. Un soutien qui s'est accompagné par « l'ennemisation » de l'opposant politique au régime : le Front patriotique rwandais (FPR), créé par des exilés tutsis avec à leur tête Paul Kagame comme un quasi-ennemi de la France. Le génocide des Tutsis est le grand scandale de la V^e République, comme je l'écris.

François Graner Dès 1994, l'association Survie remettait un rapport à l'Élysée pointant les responsabilités de la France. Parmi lesquelles figurent la reconnaissance diplomatique et la non-obstruction à la formation du gouvernement intérimaire génocidaire, l'abandon des employés tutsis de l'ambassade de France à leurs tueurs, la non-intervention de l'armée française pour empêcher le massacre de Bisesero, la livraison d'armes avant et pendant le génocide et, enfin, la collaboration de l'opération « Turquoise » avec les autorités locales génocidaires.

En quoi, justement, cette opération est-elle accablante pour la France ?

Guillaume Ancel L'opération « Turquoise » avait deux aspects. Il y avait celui de façade : la mission humanitaire sous mandat de l'ONU à laquelle les militaires ont vraiment cru. Mais, derrière, il y avait l'objectif officieux de l'Élysée : maintenir au pouvoir le gouvernement intérimaire rwandais qu'il soutenait et qui était justement en train de commettre le génocide. Ces deux objectifs alliés ont eu des conséquences dramatiques. Ainsi, sous prétexte de créer une zone humanitaire sûre, la France a surtout créé une zone refuge pour les génocidaires, qui ont de fait été protégés par l'armée française. Ensuite, dans le cadre de l'opération, l'armée française a exécuté l'ordre, piloté par l'Élysée, de livrer des armes aux génocidaires qui s'étaient installés à l'intérieur même des camps de réfugiés. Mes compagnons d'armes se sont rattachés à la version officielle d'une mission humanitaire, mais, au fond, ce n'était que la face émergée d'un iceberg qui cachait, ce qu'a très bien montré la commission Duclert, la volonté de l'Élysée de lutter, via l'opération « Turquoise », contre l'avancée de Paul Kagame et l'influence anglo-saxonne. Cette situation de duplicité nous a complètement rendus aveugles en nous empêchant de voir que le pouvoir qu'on soutenait était en train de commettre un génocide.

Vincent Duclert L'opération « Turquoise » révèle finalement l'antériorité et l'impasse dans laquelle se trouve la France du fait des choix élyséens. Le gouvernement de cohabitation d'Édouard Balladur, effaré devant l'image des tueries de grande ampleur révélées par des journalistes reporters comme l'envoyé spécial de *L'Humanité* Jean Chatain, pousse à la mise en place d'une mission humanitaire. Mais, alors que, depuis le 8 juin, le Conseil de sécurité a reconnu les actes de génocide, la mission militaire-humanitaire, lancée par la France le 22 juin sous mandat de l'ONU, ne se donne pas pour but d'arrêter le génocide mais seulement d'intervenir contre « les massacres ». La thèse diffusée par la présidence de François Mitterrand réduit le génocide des Tutsis à des massacres commis par « des chefs locaux ». Résultat : les militaires qui interviennent se méfient aussi des Tutsis. Parmi eux, certains réalisent qu'ils arrivent sur le terrain d'un génocide. Ils en font état à leur hiérarchie. Celle-ci est sous pression du politique, qui lui rappelle la menace principale, celle du FPR et en conséquence des Tutsis. D'où les retards mis à sauver les derniers Tutsis survivants du génocide.

En quoi le rapport Duclert a-t-il marqué un changement du discours de la France sur ses responsabilités dans le génocide des Tutsis au Rwanda ?

Guillaume Ancel Ce rapport est un changement d'ère pour la France sur le sujet. En moins de deux ans, le pays est sorti du déni. Nous sommes passés d'une société qui ne voulait pas voir le rôle qu'elle avait joué dans le dernier génocide du XX^e siècle à une société française capable de comprendre et de reconnaître qu'elle s'était trompée. Ce travail a permis à la France de renouer une relation essentielle avec beaucoup de partenaires africains, notamment avec le Rwanda, mais aussi avec des partenaires européens qui ne la considéraient plus comme étant fiable puisqu'elle entretenait le mensonge sur son rôle dans le génocide des Tutsis.

Vincent Duclert Ce rapport, réalisé collectivement et adopté à l'unanimité, vient finalement reconnaître la réalité que les Rwandais maîtrisaient depuis longtemps, que François Graner étudiait depuis de nombreuses années, mais aussi avec des partenaires européens qui ne la considéraient plus comme étant fiable puisqu'elle entretenait le mensonge sur son rôle dans le génocide des Tutsis.

considérait comme « inférieure ». Il faut souligner le pragmatisme du président rwandais Paul Kagame. En 2021, il a renoncé à un certain nombre de positions auparavant défendues, dont la thèse de la complicité. Quand il a reçu Emmanuel Macron à Kigali, tout le monde attendait que le président de la République française présente des excuses. Paul Kagame est venu en soutien à Emmanuel Macron. Il a assuré que le discours que son homologue venait de prononcer valait plus que des excuses car il disait la vérité. Il faut souligner cette leçon de réalisme et aussi de grandeur que le Rwanda a donnée à la France et à l'Europe.

François Graner L'une des conséquences majeures du rapport a aussi été la clarification et la délimitation entre les responsabilités des politiques et des militaires. Car il révèle l'aspect systémique entre l'Élysée et l'état-major des armées, qui font preuve d'une même volonté : avoir une zone d'influence en Afrique et se servir du Rwanda comme d'un laboratoire d'expérimentation militaire et politique. Enfin, le rapport Duclert a aussi pleinement légitimé tout le travail militant qui était à l'œuvre depuis des années.

Doit-on parler de complicité ou de participation active dans le génocide des Tutsis ?

Vincent Duclert Historiens, nous ne sommes pas des juges et notre rôle n'est pas d'incriminer pénalement. Le terme complicité relève de la justice. Dans notre rapport, nous avons écarté la complicité parce qu'aucune archive exploitée n'attestait d'une volonté des autorités françaises de s'associer à l'entreprise criminelle du Hutu Power. Nous restons dans la démarche historique et nous n'empêchons pas la justice de qualifier les faits, si elle en prend la décision. Si, effectivement, elle estime que les responsabilités « *lourdes et accablantes* » relèvent d'une complicité de génocide, il faut qu'elle l'acte. Une question n'est pas tranchée et elle se pose au vu du nombre d'alertes qui remontaient au sommet de l'État informant des massacres organisés contre les Tutsis et de la radicalisation de l'État rwandais : la France a-t-elle soutenu ce régime en connaissance de sa volonté d'extermination des Tutsis ou bien le pouvoir de François Mitterrand l'a-t-il ignoré, tout à sa politique d'élargissement de sa zone d'influence en Afrique des Grands Lacs et de lutte contre l'ennemi anglo-américain ?

François Graner Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il n'y a pas eu d'intention génocidaire de la part des responsables français. Mais dans le droit français, il n'y a pas

VINCENT DUCLERT
Historien, président de la commission Rwanda et auteur de *La France face au génocide des Tutsis* (Tallandier, 2024)



SIMON WOHLEFAHRT/AFP

FRANÇOIS GRANER
Membre de l'association Survie et auteur de *l'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda* (Agone, 2020)



PHILIPPE LOPEZ/AFP

GUILLAUME ANCEL
Ex-officier dans l'opération « Turquoise » au Rwanda et auteur de *La fin du silence* (les Belles Lettres, 2018)



DIDIER ALLARDIN/AFP

« La présidence de François Mitterrand réduit le génocide à des massacres commis par des "chefs locaux". »

« La justice pénale a les moyens et les supports du droit pour trancher sur la question de la complicité. »

« Ce sont probablement les forces spéciales qui ont proposé de créer des milices d'autodéfense. »

/// besoin de s'associer à l'intention criminelle pour en être le complice. La complicité est définie par trois critères : il suffit d'avoir un soutien actif, en connaissance de cause, et que celui-ci ait un effet sur le crime commis. Ces trois critères, nous les retrouvons solidement documentés dans les différents dossiers que l'association Survie et d'autres portent devant la justice pénale. Donc, elle a les moyens et les supports du droit pour trancher sur cette question de la complicité. En outre, depuis 2023, des rescapés tutsis portent une requête devant la justice administrative. Leur but est de faire reconnaître la gravité des illégalités et leur caractère fautif lors du soutien à un régime qui a préparé puis exécuté un génocide. Reste à voir si les juges iront jusqu'au bout.

Quelles autres conséquences peut-on attendre du rapport Duclert ?

Guillaume Ancel Il faut que les historiens poursuivent ce travail pour nous permettre de comprendre comment nous aurions pu empêcher ce génocide qui était prévisible. Les militaires ont été grandement épargnés par le rapport Duclert puisqu'il met en évidence le fait que ce sont les décisions politiques qui ont primé. Mais, selon moi, les responsabilités des militaires sont importantes. Compte tenu de ce que j'ai vu au Rwanda et de ce que j'ai entendu par la suite, des initiatives ont été prises par des militaires en l'absence de tout contrôle. J'en veux pour exemple le fait que ce sont probablement les forces spéciales qui ont proposé de créer des milices d'autodéfense au Rwanda, dont on sait qu'elles ont joué après un rôle épouvantable dans la conduite du génocide. En documentant aussi la responsabilité des militaires, l'enjeu doit être d'établir une jurisprudence qui permette que l'on ne puisse pas refaire ce genre d'erreurs. Car je rappelle qu'un an après le génocide des Tutsis, la France se retrouve dans la même situation à Srebrenica, où les Serbes ont massacré une partie de la population sans intervention de nos forces. S'il y avait eu une connaissance plus approfondie et un débat après le Rwanda, l'Élysée n'aurait probablement pas laissé ce massacre se perpétuer. Enfin, il y a tout le volet justice qui a été évoqué. Les responsabilités devraient être instruites, je pense notamment à Hubert Védrine, qui était secrétaire général de l'Élysée. Il serait temps de l'entendre sur le sujet et que sa responsabilité soit déterminée.

Vincent Duclert Je pense également que ce travail de réflexion sur les moyens d'empêcher un génocide doit être mené. Il n'y a pas eu lieu jusqu'à présent à cause du déni interdisant toute réflexion au sein de l'État. Désormais, c'est possible. Au Rwanda, la France disposait en réalité de tous les moyens pour s'opposer au processus génocidaire, pour arrêter le génocide lorsqu'il s'est déclenché. Avant, des unités de combat, des forces spéciales étaient présentes sur place. Pendant : deux opérations militaro-humanitaires successives n'ont pas permis d'arrêter le génocide. Il faut répondre à ces questions. Pour revenir sur la responsabilité des militaires questionnée par Guillaume Ancel, je pense, au vu des documents, qu'ils ont réellement essayé d'agir et de s'extraire du schéma d'ennemisation du FPR. Seule une composante politico-militaire commandée par l'état-major particulier a adhéré à la guerre de nature idéologique et contre-révolutionnaire des forces armées rwandaises, rappelant à cet égard la guerre d'Algérie.

François Graner Le travail d'ouverture des archives doit se poursuivre. Des documents militaires auxquels nous n'avons pas encore accès pourraient éclairer des zones d'ombre. À savoir : le degré d'implication de la France dans l'attentat du 6 avril 1994 contre Juvénal Habyarimana, président du Rwanda, et de Cyprien Ntaryamira, président du Burundi ; le rôle exact des mercenaires présents pendant le génocide ; ou encore la livraison des armes aux forces armées rwandaises, y compris au Zaïre après leur défaite et la fin du génocide : ils voulaient reconquérir le Rwanda et la France les a aidés. ■

TABLE RONDE RÉALISÉE PAR SCARLETT BAIN

Chères immunoglobulines

Dimanche 18 février, à 20 heures, sur une chaîne télévisée, sans débat au Parlement, le ministre de l'Économie a annoncé que 10 milliards d'euros allaient être économisés pour « rétablir les comptes publics ». Or, les parlementaires avaient voté le budget 2024 deux mois avant. De même, le 3 février 2021, un décret publié au *Journal officiel* passait le prix du gramme d'immunoglobuline (qui traite les « déficits immunitaires ») de 39,61 euros à 55 euros, prix des firmes multinationales. Elles ont imposé ce prix par le chantage permis à la suite d'une pénurie mondiale de plasma consécutive au Covid. Augmentation de 15,39 euros le gramme. Les immunoglobulines sont le produit phare des médicaments dérivés du sang (MDS) extraits par le « fractionnement du plasma » dont 500 000 malades ont besoin chaque année, en France. Mais le refus obstiné des gouvernements successifs de donner à l'Établissement français du sang (EFS) les moyens financiers d'investir pour la collecte de plasma a conduit à une situation d'incapacité. La France doit importer 65 % du besoin de ce produit. Ce qui fait la force des firmes multinationales.

La publication de la loi de financement de la Sécurité sociale 2024 a fait découvrir l'article 29 qui abroge l'article L 5121-11 du Code de santé publique. Issu du gouvernement, l'article 29 dans son « exposé des motifs » vise à « faciliter l'accès au marché français

JEAN-PIERRE BASSET
Militant du don de sang
à Valence (Drôme)

des médicaments dérivés du plasma produits à partir de dons de sang rémunérés ». On se retrouve à l'opposé des principes éthiques en vigueur en

France depuis le 21 juillet 1952. C'est une indignité ! Cela va permettre d'alimenter l'usine du Laboratoire de fractionnement et des biotechnologies (LFB, établissement public de l'État) d'Arras, qui va traiter (« fractionner »), avant la fin 2024, le plasma vendu par les pauvres des États-Unis. Les conséquences de cet exposé des faits se mesurent. En 2018, le besoin français en immunoglobulines était de 10 tonnes, issues de 2718 000 litres de plasma. Le besoin qui croît de 7 % par an s'est élevé à 12,25 tonnes en 2022, 13,10 tonnes en 2023 et sera de 14,02 tonnes en 2024 et de 15 tonnes en 2025 ; 65 % sont importées, soit environ 35,34 tonnes sur quatre ans, sur lesquelles s'applique le prix de 55 euros le gramme ; 35,34 tonnes multipliées par la hausse de 15,39 euros le gramme entraînent une dépense supplémentaire de près de 543 millions d'euros pour l'assurance-maladie.

Voilà le choix fait par les dirigeants de notre pays, plutôt que de financer, progressivement, l'auto-suffisance nationale à un coût infiniment moins élevé. Avec l'usine LFB d'Arras, opérationnelle fin 2024, ce serait pour trente ans ou plus.

Une mobilisation parlementaire, associative, citoyenne, devrait s'organiser pour mettre un terme à ce scandale, tout en satisfaisant au mieux les besoins des malades. L'alerte aura été lancée. ■

TRIBUNE

À Gaza, la course contre la montre pour la vie

Six mois après les crimes du Hamas, le monde assiste depuis 182 jours à des massacres, des transferts forcés, des destructions massives ; 182 jours qu'un génocide est en cours à Gaza sous les yeux du monde entier. Trente-deux mille morts et plus de dix mille disparus sous les décombres, dont 70 % de femmes et d'enfants. Comme tous ceux et toutes celles qui, à travers le monde, meurent sous les bombes, ils sont nos frères et sœurs d'humanité. Leur rendre hommage est une nécessité.

Deux millions de personnes déplacées de force, la population en proie à la famine, privée de soins. Infrastructures, bâtiments publics et domiciles sont méticuleusement détruits. Quelques dizaines de kilomètres plus loin, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, à l'ombre du mur de l'apartheid, les exactions et la brutalité du colonialisme du gouvernement israélien se sont accrues contre les Palestiniens. Sur cette terre morcelée, le bilan macabre des victimes de l'armée israélienne et des colons armés s'élève à 446 victimes depuis le 7 octobre 2023. La colonisation en cours depuis des décennies s'accélère, Israël s'étant approprié plus de 800 hectares de terres depuis le début de l'année. Dans les

JEAN-PAUL LECOQ
Député PCF
de Seine-Maritime
ELSA FAUCILLON
Députée PCF
des Hauts-de-Seine

prisons israéliennes, les Palestiniens subissent de manière systématique des traitements brutaux et dégradants. Le cas de Marwan Barghouti, tabassé à deux reprises alors qu'il était à l'isolement, soumis à un régime de « torture », en est emblématique. Partout

en Palestine, c'est tout un peuple que l'on opprime et que l'on assassine.

Alors que la France et les pays occidentaux prétendent être la voix des droits humains, leur inaction ou leur complicité ne cessent de les contredire. Aujourd'hui, face à l'horreur, ce sont des pays non membres permanents du Conseil de sécurité, comme l'Afrique du Sud, qui tracent le chemin de la justice et du droit international.

Il aura fallu plus de six mois d'horreur absolue, six mois aussi de mobilisation des peuples à travers le monde pour que l'ONU adopte une résolution appelant au cessez-le-feu immédiat. Mais que devient une résolution si elle n'est pas suivie d'une action résolue ? L'urgence de la situation ne supporte plus les faux-semblants, le langage verni de l'inaction. Depuis si longtemps, la communauté internationale est restée passive, paralysée, incapable de faire appliquer le droit international. Paralysée face à l'occupation sans fin, la colonisation de la

TRIBUNE

BRUCE CLARKE

«J'interroge les rapports de force et de pouvoir»

RWANDA L'artiste britannique ne cesse d'affronter la question de la mémoire, notamment celle du génocide des Tutsis. Présent à Kigali pour la trentième commémoration des massacres, il dévoile ses *Femmes debout*, peintures géantes destinées à honorer la dignité des martyrs.

Le travail de l'artiste et photographe Bruce Clarke, né à Londres en 1959, de parents blancs-sud-africains, militants contre l'apartheid, s'inscrit énergiquement dans l'histoire contemporaine, dont il s'attache à révéler les mécanismes d'oppression. Il a suivi de près l'évolution de la guerre au Rwanda et les signes avant-coureurs du génocide. En août 1994, peu de temps après les massacres, il part pour le compte d'un réseau d'associations africanistes. Il prend des photos, s'informe, se documente au plus près. En 2000, il propose la création du *Jardin de la mémoire*, installation monumentale achevée en 2019, consacrée, sur un site proche de Kigali, à un hommage aux victimes du génocide. En 2014, ce sont les *Hommes debout*, d'immenses silhouettes figurées sur place. Ces temps-ci, pour la trentième commémoration de cette monstruosité planifiée, ce sont les *Femmes debout*. En parallèle, a lieu, en France, l'exposition « Vies d'après : des artistes face au génocide des Tutsis du Rwanda » (1). Rencontre avec Bruce Clarke, qui, par ailleurs, estime qu'« une partie de la classe politique et militaire française a soutenu, militairement, financièrement, idéologiquement, le régime génocidaire, avant, pendant et après le génocide, comme l'a mis en évidence le rapport Duclert ».

Vous allez participer, à Kigali, à la trentième commémoration du génocide. Sous quelles formes ?

Au Rwanda, cela revêtira diverses formes : des veillées et aussi des projets artistiques, dont les *Femmes debout*, issu d'un autre projet mené ici même en 2014, les *Hommes debout*. Le principe était le suivant : réaliser un visuel fort, afin de montrer comment va le Rwanda, vingt ans après le génocide. Il m'était difficile de concevoir une image capable d'incarner cette horreur. J'ai donc pris le contre-pied de la définition qu'on en donne, soit « l'annihilation, l'effacement, la déshumanisation d'un peuple, d'une communauté et de l'individu ». J'ai décidé de peindre, en très grand format, des personnages, hommes, femmes et enfants, debout (le « h » d'homme

prend une majuscule, il s'agit de l'espèce humaine), tous dignes et droits. C'est l'envers du projet génocidaire, qui veut mettre à genoux tout un peuple.

Le symbole, assez simple, consistait à dire : vingt ans après, nous sommes debout, en tant qu'individus, en tant que communauté, en tant que pays. Le projet a essaimé ailleurs qu'au Rwanda, avec des *Hommes debout* à Genève, sur la place des Nations devant l'ONU, à Bruxelles sur la Grand-Place, et ailleurs en Europe, mais également au Canada et en Afrique. Tous étaient inscrits dans l'espace public. Leur présence posait les questions : qui suis-je ? Qu'ai-je vécu ? Comment ai-je survécu ?

Conçues pour le Rwanda, certes, ces figures évoquent le génocide, ce crime contre l'humanité et, qu'on le veuille ou non, cette histoire fait partie de l'histoire de la France, de la Belgique, de l'Europe.

Je me souviens qu'en juin 1994, au moment des commémorations du débarquement en Normandie, une bande-roule avait été mise sur certains journaux avec, en grosses lettres : « Plus jamais ça »... Pendant ce temps, « ça » se passait au Rwanda.

En quoi consiste précisément le projet *Femmes debout* ?

Il s'agit, d'abord, de mettre en avant la souffrance particulière des femmes durant le génocide. Elles ont subi les mutilations génitales, la contamination par le VIH, le tout voulu comme armes de guerre. 70 % de rescapés étaient des femmes. Parmi elles, entre 300 000 et 500 000 ont été violées, dont deux tiers ont été contaminées par le VIH ! Chez les milices, les viols étaient commis spécifiquement par des personnes malades du sida. Ils s'attaquaient au ventre de la femme. Enceintes, ou pas, elles étaient éventrées. Dans les guerres du XX^e siècle, surtout durant sa seconde moitié, les civils sont devenus les principales victimes. Au Rwanda, les civils étaient visés et les femmes en tant que telles.

Un autre aspect de mon projet consiste à démontrer que les femmes ont été les piliers de la reconstruction au Rwanda. Elles étaient largement dominantes dans la société des rescapés. Un de leurs rôles a été d'adopter des

« enfants non accompagnés ». Là-bas, on n'utilise pas le terme orphelin, on dit « non accompagné », car, dans ce pays, la famille s'élargit au-delà du noyau mère-père. En 1995, 120 000 enfants traînaient dans la rue ou dans la brousse. Ils ont souvent été adoptés par des femmes. Ils ont monté aussi eux-mêmes des associations d'entraide. L'une s'appelait l'Association des enfants chefs

de ménage. Imaginez un enfant rescapé de 10 ans, escortant ses frères et sœurs qui ont survécu, et qui ramasse d'autres enfants sans aucune famille. Il devient comme un chef de famille. À l'époque, il n'y avait aucun moyen de s'occuper d'eux. On leur a donc donné de petites sommes, pour construire de petites maisons, pour vivre ensemble, payer les frais de scolarité.

Les femmes se sont aussi regroupées en associations, parfois même pour chan-

«Un des aspects de mon projet consiste à démontrer que les femmes ont été les piliers de la reconstruction.»

ger les lois. On s'est en effet rendu compte que beaucoup de lois étaient patriarcales. Une femme n'avait pas le droit de posséder une terre. Prenons l'exemple d'une survivante : les trois quarts de sa famille ont été tués, ses enfants, son mari ont disparu, elle est blessée, psychologiquement, physiquement. On a brûlé sa maison... Il ne lui reste qu'une terre. On lui annonce qu'elle ne lui appartient pas, qu'elle est à son mari... décédé. Elle ne peut pas hériter ! Face à ce genre de situation, les femmes ont fait pression sur les administrations pour changer les lois. L'Association des veuves du génocide d'avril (Avega) est essentielle dans la reconstruction physique et psychique des femmes rescapées. L'aide est aussi d'ordre matériel dans de nombreux cas. Beaucoup sont mortes du sida depuis, mais Avega existe toujours. Le travail n'est jamais fini. Beaucoup de gens sont dans le besoin au niveau psychique. Esther Mujawayo, veuve rwandaise qui vit actuellement en Allemagne, a cofondé cette association. Travailleuse sociale lors du génocide, elle a vu débarquer les psychologues humanitaires. Aucun ne parlait le kinyarwanda. Ils utilisaient une méthodologie occidentale pour traiter le trauma, rajoutant l'humiliation au désespoir. Ils ne saisissaient pas la situation. Elle s'est dit : il faut des psychologues rwandais. Elle s'y est formée.



ENTRETIEN

Les figures d'hommes et femmes que vous représentez sont de très haute taille...

Le principe était, en effet, de peindre des personnages beaucoup plus grands que nature. Ils dominent le paysage. Je voulais montrer la dignité de celui qui reste debout après le pire. J'ai aussi voulu peindre ces personnages sur les lieux de mémoire, là où les massacres ont été commis. L'idée est de dire : ici, une tuerie a eu lieu. Car on commence à oublier. Certains lieux de massacre ont été conservés comme mémoriaux, mais d'autres ont été lavés, repeints, réutilisés.

Où seront exposées vos Femmes debout au Rwanda ?

À Murambi, sur la colline, et au centre-ville de Kigali. Dans ce noeud névralgique, je vais installer trois personnages de quatorze mètres de haut sur quatre de large. Il y aura des veillées, des lectures de textes sur la condition de la femme ici. Des écrivains seront là, comme Gaël Faye, Boubacar Boris Diop... D'autres, dont Beata Umubyeyi Mairesse et Abdourahman Waberi, ont écrit des textes pour l'occasion.

À Murambi, j'installe aussi des Femmes debout à très grande échelle. Là-bas, en 1994, une école technique venait d'être construite. Le préfet de la région d'alors a dit aux

gens de s'y réfugier pour se protéger, mais c'était pour mieux les concentrer afin de mieux les massacrer le 21 avril. À Murambi, le génocide était planifié dès le début, organisé. Après le massacre qui a fait 45 000 morts et 34 rescapés, ils ont amené des bulldozers pour enterrer les cadavres. Ils ont compacté les morts, si bien que les cadavres ont été conservés quasi intacts.

Plus tard, quand le Front patriotique rwandais (FPR) est arrivé, il a fallu enterrer des cadavres par milliers. Un million de morts éparpillés dans le pays. C'était un vrai problème sanitaire. Quand je suis arrivé fin août-début septembre 1994, on ne voyait pas grand-chose, mais il y avait une odeur pestilentielle dans tout le pays.

Quel aspect auront vos personnages ?

Je ne voulais pas représenter des gens « typés », éviter les faux archétypes sur ce que serait un Tutsi ou un Hutu, comme sur une affiche de propagande. J'ai évité d'exagérer le trait. Je ne cherche pas un universel mais ce qui dépasse l'individu tout en suggérant une certaine individualité. J'utilise des collages, des couleurs non représentatives. J'exécute une œuvre d'art, pas une œuvre idéologique ni de mémoire, mais je reste sans compromis sur le sens que je tiens à donner.

Depuis 2014, vos projets ont été déclinés ailleurs qu'au Rwanda, comme actuellement sur le site du Mémorial du camp des Milles d'Aix-en-Provence, avec l'exposition « Vies d'après »...

Ce projet « Vies d'après » est exposé dans ce lieu de mémoire de la Seconde Guerre mondiale, qui fut un centre d'internement entre 1937 et 1942. Beaucoup d'artistes ont été déportés à partir de ce camp. Les organisateurs du site font un travail transversal sur le génocide. Pas question pour eux d'isoler la Shoah d'autres génocides du XX^e siècle. « Vies d'après » implique, entre autres, des travaux photographiques avec photos-collages, afin de signifier comment la mémoire se perd sous d'autres couches de mémoire. Je me méfie de l'image lue au premier degré. J'essaie de pousser le spectateur à s'interroger, tout en brouillant les pistes. J'utilise des mots qui tombent parfois comme un cheveu sur la soupe. Cette ambiguïté aide à la prise de conscience. La mémoire n'est pas fixe. Elle change. C'est une lutte entre l'Histoire, qui établit les faits, et la mémoire, forcément subjective, qui se modifie avec le temps, les récits entendus par d'autres, les choses oubliées qui remontent à la surface. Le trauma, Boris Cyrulnik le dit bien, met en sourdine certains éléments qui reviennent plus tard.

Vous ne travaillez pas seul mais avec des structures et des institutions rwandaises...

Il n'a jamais été question de faire un projet personnel ici. Je réalise toujours des œuvres qui peuvent avoir du sens pour les Rwandais, pour les rescapés, en collaboration avec eux. Avec Dida Nibagwire, qui dirige l'Espace, organisme culturel indépendant et contemporain installé à Kigali, nous avons eu l'idée des Femmes debout. Elle voulait refaire les Hommes debout, qui, à mon sens, avaient bien vécu. J'ai voulu changer l'angle afin de parler d'un autre aspect du génocide. Le Centre culturel francophone du Rwanda et le Goethe Institut, entre autres, ont tout de suite adhéré au projet. Les institutions et associations rwandaises aussi.

Il s'agit bien, en l'occurrence, de rendre son entière dignité d'être humains au peuple rwandais...

Une des premières mesures prises par le nouveau gouvernement du Front patriotique rwandais a été d'abolir la mention tutsi ou hutu sur les cartes d'identité. Pourtant, lorsque deux personnes se rencontrent, la question est : « Tu viens d'où ? » Chacun tente d'établir de quel côté se trouvait l'autre à l'heure fatale. La population a changé. Un million de morts. La diaspora est rentrée, composée tout à la fois de Tutsis et de Hutus opposants, démocrates ou progressistes. Actuellement, la population s'élève à 12 ou 13 millions. Plus de la moitié est née après le génocide.

Le trauma passe d'une génération à l'autre. Il y a aussi des rescapés de parents issus de mariages mixtes. Il y en a des centaines de milliers. Dans certaines de ces familles mixtes, des grands-parents, des oncles, des tantes, des cousins, des maris et même des pères ou des mères ont tué leurs proches.

D'où vient votre intérêt passionné pour cette cause ?

Au cœur de mon travail, il y a l'interrogation sur les rapports de force et de pouvoir en ce monde. Par malheur, l'Afrique est une sorte de concentré des rapports de force et de domination, quand bien même on s'efforcerait de ne pas le reconnaître. L'Afrique constitue l'exemple extrême, à tous les niveaux : idéologique, financier, racial... Je suis d'origine sud-africaine. J'ai d'abord travaillé sur l'apartheid, à la fois politiquement et plastiquement. À partir du moment où l'on décrypte les forces en jeu du racisme institutionnalisé, on est amené dans d'autres pays, dont le Rwanda et le Moyen-Orient. Israël et Gaza rentrent dans ce type de problématique. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR MURIEL STEINMETZ

(1) « Vies d'après », jusqu'au 9 juin, au Site-Mémorial du camp des Milles, à Aix-en-Provence. Tous les jours, de 10 heures à 19 heures. Entrée libre.